




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-190**

**Séance publique du**

**8 juin 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167701-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FOURNITURE DE CHAUSSURES DESTINÉES AUX SERVICES MUNICIPAUX - RELANCE  
DU LOT 4 DÉCLARÉ SANS SUITE ET SCINDE EN DEUX LOTS - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUIN 2015

**Nomenclature : 1.7**  
Actes speciaux et divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme MERGER Reine

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : FOURNITURE DE CHAUSSURES DESTINÉES AUX SERVICES MUNICIPAUX -  
RELANCE DU LOT 4 DÉCLARÉ SANS SUITE ET SCINDE EN DEUX LOTS - SIGNATURE DU  
MARCHÉ- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le marché de fournitures de chaussures destinées aux services municipaux est venu à échéance le 24 novembre 2014. Il convient de le renouveler pour les agents d'entretien, d'aide scolaire et des cuisines : les lots 1 à 3 du marché initial concernaient les interventions, le sport et la sécurité, et ont été pris dans la délibération n° 2014- 457 du 16 décembre 2014.

En effet, le lot 4 a été déclaré sans suite par la Commission d'Appel d'Offres du 1er octobre 2014, et a fait l'objet d'une relance avec scission du lot en deux parties.

Le lot a été déclaré sans suite, car la qualité des articles proposés par les différents candidats était très insuffisante.

Il a été décidé de le relancer en modifiant les critères d'évaluation et en divisant ce lot en 2 parties :

- Lot n°4 : chaussures pour les agents d'entretien et aide scolaire;
- Lot n°5 : chaussures pour les agents des cuisines.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 9 février 2015.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande à prix unitaires, sans minimum annuel et avec un maximum annuel de 40 000 € HT pour le lot 4 et un maximum annuel de 25 000 € HT pour le lot 5.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification, avec reconduction tacite, sans que cette durée, reconductions éventuelles comprises, ne puisse excéder l'échéance contractuelle correspondant au 31 décembre 2018.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2015-05 EJ a été adressé le 10 février 2015 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- Site Mairie.....le 10/02/2015
- Site Achat Public.....le 10/02/2015
- B.O.A.M.P.....le 13/02/2015
- J.O.U.E .....le 13/02/2015

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de réception des plis était fixée au lundi 23 mars 2015 à 12h00.

A cette date, la Direction des Marchés Publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 7 plis, dont 0 pli dématérialisé.

Il convient de noter qu'une vingtaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- qualité fonctionnelle : 57 %
- prix des prestations : 43 %

Au cours de la séance du 24 avril 2015, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- Pour le lot 4 " Chaussures pour les agents d'entretien et aides scolaires" : la Société EPISUD pour un montant de DQE de 9 446,40€ TTC
- Pour le lot 5 " Chaussures pour les agents des cuisines" : la société QUINCAILLERIE AIXOISE pour un montant de DQE de 5 115,60€ TTC

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que leurs reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatif aux prestations diverses relatives à la fourniture de chaussures pour les services municipaux, lot 4 et 5 avec la société Société EPISUD, pour un montant

maximum annuel de 40 000€ HT et la société QUINCAILLERIE AIXOISE pour un montant annuel maximum de 25 000€ HT.

DL.2015-190 - FOURNITURE DE CHAUSSURES DESTINÉES AUX SERVICES MUNICIPAUX  
- RELANCE DU LOT 4 DÉCLARÉ SANS SUITE ET SCINDE EN DEUX LOTS - SIGNATURE  
DU MARCHÉ-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)